

Commission des associations

Mme Le Maire ainsi que la commission association vous remercie de votre présence le vendredi 4 décembre 2020 ; comme souhaité nous avons pu échanger ensemble sur l'importance de créer un partenariat solide entre la mairie et les associations afin de dynamiser et faciliter la vie de nos administrés et préserver la convivialité de notre village. Ce dialogue nous a permis, dans un premier temps, de lister les actions et les besoins de votre association et, dans un second temps, vous exprimer l'engagement de la commune à vos côtés et faire un tour d'horizon de la nature de l'aide que nous pourrions vous apporter dans ce contexte actuel difficile ainsi que d'envisager ensemble, un fonctionnement conjoint pour l'avenir. Sachez, que nous avons réellement apprécié la qualité de nos échanges constructifs – merci.

Veillez trouver, ci-joint, le compte rendu de notre réunion.

Cordialement.

Compte rendu

Le 04/12/2020

Association Comité des Fêtes de Massoins

Ouverture de la séance : 18H30

Présents :

Commission présidée par : Me Le Maire, Marie-Laure TISSERAND, en présence de Me. Aurélie PICARD-DUARTE, M. Denis RIENECK, M. Richard ARQUILLIERE.

Représentant de l'association : Mme. Carine FIORUCCI.

Préambule : Mme Le Maire ouvre la réunion sur le thème de la crise sanitaire dû à la COVID19 et sur la catastrophe naturelle qui vient de toucher la commune et le département. Elle remercie Mme Fiorucci pour son aide pendant la tempête Alex et sa mise à disposition de denrées alimentaires pour les réfugiés des routes hébergés sur la commune.

Mme Le maire demande à l'association Comité des Fêtes, afin de fluidifier le dialogue, de tenir informer la mairie lors d'un changement des membres de son bureau.

I. Nous abordons le premier sujet, qui concerne les activités et manifestations de l'association Comité des fêtes, notamment celles qui n'ont pu avoir lieu depuis mars 2020 : le premier confinement COVID 19.

- Si le contexte sanitaire 2020, lors du 1^{er} dé-confinement, pouvait permettre la tenue de manifestations encadrées et dans le respect des règles sanitaires ; l'association Comité des fêtes, dans sa demande d'organisation d'évènement, n'a pu répondre précisément aux exigences nécessaires malgré les sollicitations de la commune.

- La mairie accuse réception de la demande de subvention du comité des fêtes mais ne pourra répondre favorablement en raison de :
 - Dossier incomplet et demande erronée (subvention 2021 doit être déposée en octobre pour une subvention en mars de l'année suivante).
 - Discussion libre sur le bilan présenté par le Comité de fêtes comportant de nombreuses incohérences.
 - Le contexte de la Covid19 ne permet, malheureusement et dans l'immédiat, de projeter sereinement des manifestations courant 2021.

La Mairie par la commission des associations exprime sa volonté de soutenir l'association et lui apporter son aide notamment dans la constitution des futurs dossiers de subvention.

II. Dans un esprit que nous désirons collaboratif et réciproque, il a été évoqué la participation et l'implication de l'association Comité des Fêtes et de ses adhérents dans le fonctionnement de la commune.

- Mr Denis Rieneck insiste sur la notion d'échange. La mairie et l'association comité des Fêtes partagent la même volonté, celle d'animer notre village et préserver/dynamiser sa convivialité.
- La mairie est donc présente afin d'aider les associations mais en aucun cas les assister. Les subventions communales ne peuvent être les seules ressources financières de l'association. Il faudrait donc veiller à équilibrer les comptes : faire des recettes.
- La mairie invite l'association à plus de dialogue afin d'organiser les futurs événements en concertation. La mairie est et restera ouverte à toutes initiatives de l'association Comité des Fêtes dans le respect du cadre réglementaire.

Mme Fiorucci comprend et se réjouit de ce dialogue, elle manifeste son désir de poursuivre dans ces conditions l'organisation d'événements pour le village de Massoins et insiste, outre le travail, sur le plaisir que cette association lui procure lorsque les fêtes sont réussites et les personnes heureuses. Mme Le maire et les membres de la commission reconnaissent ses qualités, son énergie et remercient chaleureusement Mme Fiorucci.

III. Sujets divers :

- Le local du moulin loué par la commune à l'association Comité des fêtes :
 - La mairie souhaiterait avoir, à nouveau, le double des clefs de ce local. Mme Fiorucci fera en sorte de répondre à cette demande.
 - Le bail arrivant à échéance, la mairie étudie actuellement une solution alternative, plus pertinente pour le village, afin d'ouvrir le bas du moulin à d'autres activités et mettre à disposition un autre local pour les besoins de stockage de l'association comité des fêtes. Mme Fiorucci exprime son non étonnement et se dit en attente et ouverte à une proposition concrète.
 - L'Électricité des locaux loués à l'association Comité des fêtes est actuellement payé par la mairie ; Mme le Maire demande donc à l'association de se montrer plus attentive aux dépenses énergétiques et notamment de ne pas se servir des frigos/congélateurs en dehors de la stricte activité de l'association.

Commission des associations

- Organisation du Festin d'hiver 2020 : bien que cet évènement ait eu un franc succès la mairie tient à exprimer diverses doléances :
 - Les horaires de clôtures (musique) n'ont pas été respectées.
 - La porte d'entrée de l'auberge a été abimée.
 - L'alarme de sécurité incendie a été désactivée, malgré l'interdiction de la mairie, afin de faire fonctionner des fumigènes.
 - Le nettoyage de la salle n'était pas satisfaisant.

Mme Fiorucci est étonnée de ces griefs et s'en défend ; elle manifeste sa volonté à faire respecter les règles même si certains débordements peuvent en effet avoir lieu. Elle s'engage à être, à l'avenir, plus vigilante et respecter ses responsabilités.
- Futurs Aubergistes : Dans l'éventualité de la ré-ouverture du restaurant de l'auberge par de nouveaux repreneurs, la mairie invite l'association à nouer un dialogue solide/courtois afin de faire coexister l'activité économique du repreneur et celle de l'association Comité des fêtes.
- Calendrier des manifestations : La mairie invite l'association à faire publier sur le site de la mairie les informations ; elle suggère aussi à l'association de se mettre en relation avec les autres comités de fêtes des villages avoisinants pour l'organisation d'un calendrier commun et sans superposition.

L'association Comité des Fêtes accepte ces sollicitations, se tient à la disposition de la Mairie sur ces différents sujets et l'organisation de futurs moments festifs à Massoins.

La réunion est clôturée à 20H00